

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 8 décembre 2022

N° CP-2022-11-4-2

N° applicatif 4793

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA PLATEFORME D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DES NOUVEAUX ENTRANTS DANS LE DISPOSITIF RSA AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Résumé : En fin d'année 2019, le Département du Bas-Rhin s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour expérimenter le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et mettre en œuvre une nouvelle stratégie en matière d'emploi et d'insertion.

Celle-ci s'est notamment concrétisée par la mise en place à l'entrée du dispositif d'une plateforme d'accueil et d'orientation (PF1), en fin d'année 2020, visant à accélérer les délais de prise en charge des nouveaux entrants dans le dispositif rSa et à les orienter prioritairement et chaque fois que possible vers une orientation professionnelle.

Le souhait de pérenniser cette plateforme d'accueil et d'orientation s'est traduit par la création au 1er juillet 2022 d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) avec la Collectivité européenne d'Alsace, la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et les six Missions locales du Bas-Rhin. Pour permettre le fonctionnement de ce GCSMS, il est proposé de verser au groupement une participation à hauteur de 535 000 € au titre de 2023.

En septembre 2022, le nombre de foyers allocataires au rSa en Alsace est de 40 325 soit une baisse de 12,6% depuis décembre 2020 et de 2,2% depuis le début de l'année.

Malgré cette conjoncture positive, la Collectivité européenne d'Alsace reste très vigilante à la situation économique et à l'impact des mesures gouvernementales sur le chômage. Les dernières données d'août et de septembre laissent entrevoir une inversion de la tendance avec une légère hausse du nombre de foyers allocataires liée principalement à la hausse du nombre de nouveaux entrants.

Une mobilisation encore plus forte doit ainsi être portée par la Collectivité européenne d'Alsace : il s'agit de renforcer le service public alsacien de l'insertion et de l'emploi (SPIE) et de développer toutes les actions de nature à favoriser le retour à l'emploi en complément de la fluidification et de la dynamisation du parcours. Les axes suivants constituent le cœur de la politique d'insertion vers l'activité et l'emploi conduite par la Collectivité européenne d'Alsace dans la continuité de l'action menée par les deux ex-Départements :

Axe 1 – Simplifier et dynamiser le parcours du BrSa vers l'activité et l'emploi

Axe 2- Agir avec et pour les entreprises/les BrSa pour répondre aux besoins de main d'œuvre et sortir de la précarité

Axe 3- Lever les freins périphériques à l'emploi et valoriser les talents

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 que la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants a été mise en place en 2021 sur le territoire bas-rhinois pour une prise en charge rapide des bénéficiaires du rSa (BrSa). Dans le cadre de l'expérimentation SPIE, cette plateforme a été confiée à un consortium porté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Bas-Rhin et au Réseau des Missions locales du Bas-Rhin.

Lors du premier rendez-vous d'une heure avec la plateforme, le BrSa bénéficie :

- D'une phase d'accueil personnalisé : vérification de sa situation administrative et présentation des Droits et devoirs ;
- D'une phase d'orientation : sur la base d'un diagnostic de sa situation socio-professionnelle, rédaction d'un premier contrat et orientation vers un référent adapté en recherchant chaque fois que possible une orientation à visée professionnelle.

Les résultats en terme de réduction des délais d'orientation constatés en fin d'année 2020 et en 2021 sont confirmés en 2022. Sur la base d'un volume de 6145 nouveaux entrants en 2022, le délai d'orientation moyen est de 27 jours. Ce chiffre tient compte des personnes qui ne se rendent pas immédiatement au rendez-vous suite à la première convocation (demande de report de leur part, avertissement, suspension par la Collectivité européenne d'Alsace). Ce délai était de plusieurs mois avant la mise en œuvre de la plateforme.

Dans près de 70 % des cas, les nouveaux entrants sont orientés vers un opérateur professionnel (dont 50 % pour Job Coaching, plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité) conformément aux objectifs initiaux fixés.

Au vu des résultats constatés après plus d'un an de mise en œuvre sur le territoire bas-rhinois, la délibération n°CD-2022-2-4-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 28 mars 2022 a approuvé le principe de création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa » entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et les six Missions locales du Bas-Rhin pour mettre en œuvre ce dispositif de manière pérenne. Une assemblée générale constitutive a entériné la création de ce GCSMS en date du 09 juin 2022, formalisé par la déclaration de constitution et validé son règlement intérieur.

Le GCSMS dispose à cet effet de moyens organisationnels, logistiques et financiers mis à disposition par chacun des membres qui le composent. Le mode de répartition des apports entre les membres du groupement est inscrit aux articles 7 de la convention constitutive et 10 du règlement intérieur.

Les apports en capital des membres sont fournis en numéraire ou en nature conformément au tableau de répartition ci-après :

Membres du groupement	
Collectivité européenne d'Alsace	Contribution financière
CAF du Bas-Rhin	Gestion financière et comptable Gestion RH des employés du groupement Mise à disposition de locaux et équipements pour 4 agents
MLPE Strasbourg	Mise à disposition de locaux et équipements pour 2 agents
MLPE Alsace du Nord	Mise à disposition d'1 agent Mise à disposition de locaux et équipements pour 1 agent
MLPE Molsheim	Mise à disposition de locaux et équipements pour 1 agent
MLPE Sélestat	Mise à disposition de locaux et équipements pour 1 agent
MLPE Saverne	Mise à disposition de locaux et équipements pour 1 agent
MLPE Schiltigheim	Mise à disposition d'1 agent Mise à disposition de locaux et équipements pour 1 agent

La contribution financière apportée par la Collectivité européenne d'Alsace se traduit par une participation financière versée annuellement au groupement. L'exercice budgétaire au titre de l'année 2023 se déroule du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Il est approuvé chaque année en Assemblée Générale et inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice. A ce titre un réajustement est réalisé au terme de chaque exercice budgétaire par chacun des membres en fonction des écarts constatés.

Les crédits nécessaires à la réalisation des objectifs du GCSMS s'élèvent, pour l'année 2023, à 535 000 € permettant le financement des ressources humaines pour le fonctionnement de la plateforme (1 coordinatrice, 2 gestionnaires de rendez-vous et 8 conseillers d'orientation).

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- D'approuver le versement d'une participation d'un montant de 535 000 €, au titre de 2023, au Groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa ».

Il est précisé que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P157	O001	P157E02	T03	(4376) 017-6568-444	535 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY